

## Le mot du secrétaire général



2012 : C'est parti ! Au-delà des traditionnelles fêtes de fin d'année, c'est nourris et portés par des vœux de toutes sortes que nous entamons ce nouveau trimestre qui, suivi du troisième, nous conduira déjà à une fin d'année ... tout au moins scolaire. C'est que le temps est différent selon que l'on se situe dans une année civile ou, comme c'est le cas dans notre secteur professionnel, dans un rythme et des échéances liées à un calendrier et à la dynamique scolaire, sans pour autant oublier que la première partie de cette année fut déjà bien remplie avec une fin 2011 qui s'est achevée à certains endroits (à Liège en particulier) dans des conditions particulièrement choquantes et tragiques.

Que nous réserve cette nouvelle année 2012 au-delà des souhaits et des espoirs qui nous amènent nécessairement à porter notre regard vers l'avant ?

Au niveau des directions de nos centres, retenons que 2012 verra se poursuivre le remplacement progressif de plusieurs d'entre elles, modifiant de plus en plus le profil de nos responsables de centres en ouvrant la porte à une nouvelle génération. Dans ce contexte, le séminaire organisé pour les directions en inter-réseaux en mars prochain viendra bien à point pour poursuivre la réflexion menée en interne au niveau de la FCPL autour de la fonction de directeur en CPMS au vu de l'évolution des problématiques à gérer et de la complexité croissante de celles-ci. Cette question est d'autant plus d'actualité que les CPMS s'apprêtent à passer le cap de la cinquantaine depuis la création de l'institution. Dans la foulée, c'est l'appellation « PMS » que d'aucuns voudraient bien revoir, à l'instar de nos collègues néerlandophones. La question n'est pas nouvelle mais devra être traitée

tôt ou tard dans le cadre des normes d'encadrement dont le calcul n'est guère compatible au vu de l'évolution des besoins du terrain.

Notons que, dans la foulée, les préparatifs du prochain congrès du SeGec qui aura lieu en octobre 2012 se poursuivent autour, non seulement de cette même question du sens de notre métier (de manière transversale) mais aussi sur, plus globalement, les métiers de l'enseignement au sein de notre réseau et de l'adhésion des parents à celui-ci. Le rôle des PO, essentiels au bon fonctionnement de nos institutions, fera, bien évidemment, dans ce cadre l'objet d'une attention particulière.

Même si, en cette période d'austérité financière, il ne faut pas s'attendre à voir de nouvelles perspectives budgétaires se dégager dans l'immédiat (en la matière, il faut bien dire que les CPMS y sont habitués puisqu'il leur faut constamment - social oblige - faire preuve d'inventivité pour faire face aux besoins du terrain), force est de reconnaître que des chantiers progressent.

C'est ainsi qu'en matière d'articulation entre l'enseignement ordinaire et spécialisé, la réflexion autour des questions liées à l'intégration des élèves de l'enseignement spécialisé dans l'enseignement ordinaire verra une nouvelle avancée dans la mise sur pied en mars prochain d'une deuxième journée d'étude sur le thème des critères liés à la mise en place d'un tel processus en fonction des différents intervenants et autour de la question des besoins spécifiques (la première journée avait eu lieu en 2010).

Par ailleurs, l'aide administrative versant informatique via la mise à disposition du logiciel Propms est appelée à une amélioration progressive de l'outil grâce à une saine collaboration entre les praticiens et les concepteurs du produit. C'est ainsi qu'un groupe porteur constitué de directions et de représentants d'Infodidac travaille à l'amélioration progressive de l'outil.

A toutes et à tous, que le souffle du printemps à venir chasse la grisaille de cette période hivernale et tous nos encouragements pour cette nouvelle période trimestrielle.

Guy De Keyser

**Jean-Pierre Grégoire est directeur du centre PMS libre d'Ath et animateur du COF depuis quelques années. Il a accepté de répondre à nos questions.**

### **Quel est le mandat du COF ?**

Le mandat du COF est déterminé par le décret de 2002 sur la formation continuée. Selon celui-ci, chaque réseau d'enseignement et par assimilation, les PMS, doit développer une offre de formation continuée pour ses agents. La FCPL a créé le CFPL (1991) qui organise la formation pour les agents PMS du réseau libre. Dans ce but, le CFPL mandate un comité exécutif, constitué de personnes volontaires que l'on appelle le COF (Conseil pour l'Organisation des Formations). Ce dernier, sous la responsabilité du Conseil d'administration du CFPL, se charge de trouver des formateurs, de gérer l'offre de formation continuée pour le réseau et donc d'élaborer un programme susceptible d'intéresser tous les agents PMS, dans leur activité professionnelle. En résumé, la tâche du COF est de composer un catalogue pertinent qui répond à l'obligation de formation réseau et en Centre pour les acteurs en CPMS.

### **Quelles sont les spécificités de la formation continuée en CPMS défendues au niveau du COF ?**

Premièrement, nous préparons des formations destinées à tous les agents PMS. Celles-ci ne sont pas organisées par discipline comme c'est le cas dans l'enseignement. Ces formations se veulent donc transversales et accessibles à tous. Cela fait débat bien entendu, car nous recevons relativement souvent des demandes de formations spécifiques (utilisation de tests psychologiques, maîtrise de programmes informatiques ... par exemple). Cependant, jusqu'à présent, nous conservons cette volonté de transversalité, de multidisciplinarité et d'ouverture à tous.

Deuxièmement, dans ses choix de formation, le COF privilégie une approche cultivant la distanciation. En effet, les formations proposées sont rarement de l'outillage, «du comment faire». Ce sont des approches distancées, globalisantes, innovantes, voire divergentes dont la visée est d'abord d'entretenir des savoirs, mais aussi à inviter à prendre un certain recul sur les pratiques et le métier PMS.

Troisièmement, les modules sont interactifs. Il ne s'agit pas de conférences ou de colloques ex-cathedra ou magistraux, mais bien de formations impliquantes et «engageantes» supposant un réel niveau d'échanges entre le formateur et les participants. Au niveau des participants, cela implique généralement un minimum d'apport personnel et de travail sur leurs propres représentations, avec l'objectif de faciliter ouverture, approche critique et constructive du monde psycho-médico-social et de l'environnement scolaire ou éducatif.

Une formation idéale aux yeux du COF doit convenir à un maximum de personnes, mais pour qu'elle soit de qualité, le groupe doit rester restreint. C'est pourquoi chaque formation accueille entre 12 et 30 participants selon les cas. Ainsi, chacun peut

apporter une parole, peut échanger avec le formateur et les autres participants. Néanmoins, si ces formations impliquent chacun, celles-ci doivent rester dans les limites de l'exercice du métier PMS. Inutile de travailler sur «le soi pour le soi», pour cela, il existe un marché très large et des offres multiples. A titre d'exemple, une formation sur le deuil, organisée par le COF, doit concerner les événements rencontrés sur le terrain, dans les écoles. Certes, un thème de ce type nous touche tous, dans nos histoires et nos émotions, à des degrés divers et implique toujours une posture personnelle. Cependant, les expériences de chacun ne doivent pas monopoliser la formation. La question de l'engagement doit être anticipée par le COF et contrôlée par le formateur car des dérives sont toujours possibles. Cette «centration» sur le métier PMS est d'autant plus importante aujourd'hui que notre métier est en train de changer. On s'éloigne très fort, dans nos pratiques, d'une série d'activités classiques. Nous devons être polyvalents car la position d'interface avec le monde scolaire devient plus compliquée à tenir. Ces quelques jours de formation doivent aider les agents à se retrouver, et si possible à repenser leurs pratiques. La formation doit également aider à cadrer ce que l'école nous demande et en même temps à répondre aux exigences changeantes du terrain scolaire et de la société.

Quatrièmement, un des avantages que possède le COF est sa grande liberté dans le choix des formations et des formateurs. Nous sommes confortés dans notre politique par le succès des inscriptions dès la mi-septembre, aux formations que nous organisons. C'est là que réside notre gratification.

Ce sont les huit axes du décret du 14 juillet 2006 relatif aux missions, programmes et rapports d'activité des centres PMS qui servent de canevas et de fil rouge pour le choix de toutes les formations. Selon ce schéma, des pistes vont de soi, d'autres moins. A titre d'exemple, le traitement de l'orientation, en général, par la formation continuée nous pose - à l'heure actuelle - quelques difficultés. Nous sommes également très attentifs aux besoins nouveaux du métier PMS.

De plus, nous garantissons la qualité et la scientificité des formateurs et des formations proposées. Le COF portait autrefois le nom de conseil scientifique, mot un peu désuet qui témoignait déjà à l'époque de ce souhait de rigueur et de rationalité. Dans ce but, nous travaillons en amont de la simple programmation : rencontre des formateurs, développement des axes et des thématiques... Nous accordons aussi une grande importance à l'aval des formations : les évaluations «à chaud» et «à froid» sont travaillées et lorsque les échos sont positifs, les formateurs peuvent être recontactés et réengagés les années suivantes. Dans le cas contraire, nous corrigeons le tir avec les formateurs ou... nous concluons.

### **A votre avis, quel est le défi des prochaines années en matière de formation continuée ?**

Dans un premier temps, et au plan institutionnel, le défi sera de garder la spécificité de la formation continuée pour les agents PMS. Il convient donc de ne pas se faire englober dans la formation continuée des enseignants, un des gros défauts du décret de 2002. L'offre de l'IFC existe également, la différence se fait sentir, mais nous construi-

sons dans la complémentarité. Des formations regroupant par duos agents PMS et enseignants ont déjà lieu. Cependant, cela reste compliqué à mettre en place et à faire fonctionner. Faut-il aller dans ce sens ? Pas certain. Il faut cependant rester très attentifs et continuer à programmer des formations spécifiques, avec les moyens dont nous disposons, même si ceux-ci ont été drastiquement réduits (un beau débat à entreprendre : globalisation de l'offre et rareté des ressources...).

Deuxièmement, comme dit précédemment, le métier PMS évolue, les demandes scolaires également. Les questions posées aux centres PMS étant de plus en plus critiques, difficiles et lourdes, il est obligatoire de travailler en intervision, en supervision, pour y apporter des réponses professionnelles. Il faudra donc que nos formations, dans les prochaines années, soutiennent plus encore des références idéologiques et psychosociologiques ayant fait leurs preuves, tout en innovant évidemment.

Il faut également conserver la mutualisation des formations propre au CFPL et questionner la pratique des formations en centre. Les formations CFPL sont ouvertes à tous les agents qu'ils viennent d'Arlon, de Mouscron ou de Liège, qu'ils soient « nouveaux agents » ou en fin de carrière, qu'ils soient psys, AS ou infirmier(e)s. Je pense qu'il est bénéfique de se former en dehors de ses coéquipiers, cela permet bien souvent de mieux s'ouvrir, de s'impliquer d'avantage.

Un autre défi est celui de la difficile place du PMS par rapport au monde scolaire et aux autres institutions qui interviennent dans l'école. A court terme, la formation se devra de participer à la pérennisation et à l'évolution du statut de l'institution face à l'école et aux autres services : comment équiper les agents en vue d'une promotion active de l'enfant, d'une défense de l'élève et de sa famille, d'un dialogue intelligent avec le monde scolaire et d'un dépassement des habitudes. Ce sera difficile, complexe car ce terrain est miné par l'échec, le retard scolaire, les classes difficiles, la précarité, les inégalités qui se creusent...

Dans ce dernier domaine, comme dans l'ensemble de ses formations, le COF reste humble et pragmatique. L'agent PMS ne doit pas se comporter en expert mais en professionnel, avec une représentation de soi et des autres qui permet d'éviter le piège de la toute-puissance. Il faut recentrer l'action tant dans le champ du relationnel que dans celui de l'institutionnel et travailler sur la complexité de l'humain.

Enfin, le COF souhaite donner quelques éléments intéressants aux agents PMS débutant dans le métier. Si des directions PMS n'apprécient pas toujours cette intrusion dans la formation des « nouveaux », considérant qu'il est de leur ressort de les initier à la culture interne, ceci est légitime. Mais quelques points de repères, dispensés en début de carrière sont indispensables pour éviter certaines erreurs. La demande vient du CFPL lui-même et fait l'objet depuis plusieurs années d'une attention particulière au COF.

### ***Dans le contexte actuel, quelles seraient, pour le COF, les avancées possibles au niveau de la formation continuée pour les centres PMS ?***

Deux pistes possibles. D'abord, dans le cadre « quantita-

tif » le COF a peu d'influence sur les moyens disponibles. Nos jours de formation ayant été réduits de moitié, un retour au système antérieur serait utile pour faciliter l'implication et s'inscrire dans la durée. De plus, contrairement aux autres opérateurs de formation qui disposent de professionnels œuvrant à temps plein, le COF et le CFPL fonctionnent de manière bénévole. Ceci devient de plus en plus intenable, vu la nécessaire disponibilité à avoir pour des rencontres, faire de la recherche, participer à des colloques, etc. Mais il reste qu'entendre des formateurs potentiels est très souvent passionnant et donne un ré-enchantement ... que nous voulons partager avec les participants à nos formations. Révons à quelques moyens supplémentaires.

La deuxième piste est suivie depuis toujours par le COF : il s'agit de garder notre liberté d'action et notre indépendance dans le choix des formations. La liberté que nous offre le CFPL, avec les balises annoncées, nous convient bien, il faut donc cultiver cette autonomie au sein du réseau.

L'apport, via le COF, d'éléments favorisant la supervision du travail, soit à l'intérieur des équipes, soit en externe, pourrait être une avancée intéressante vu qu'il faut faire face à des demandes de plus en plus difficiles. Nombreux sont les formateurs qui signalent notre « solitude » face aux situations lourdes.

### ***Que souhaitez-vous ajouter ?***

L'équipe du COF s'est renouvelée récemment, je fais donc appel à de nouveaux volontaires : les débats sont toujours plus riches quand on est 12, 13 ou 14 autour de la table. Participer au COF implique des réunions (10 par an) et des rencontres de formateurs, parfois en sous - équipe. Nous recherchons activement des infirmières et des assistants sociaux. Nous avons vraiment besoin de leur expérience et de leur point de vue. Nous préparons des formations ouvertes à tous les agents, la parole au sein du groupe est donc transversale et se veut « égalitaire ». Notre groupe a comme tâche d'élaborer un catalogue de formation. Ce n'est pas pour autant un groupe d'experts. Nous y venons avec nos pratiques personnelles, nos réussites, nos échecs, nos différences, notre créativité, pour construire collectivement. Enfin, il faut savoir que la réputation du COF en matière d'humour et de convivialité a fait le tour du monde...

### ***Un dernier mot ?***

Parmi les formateurs retenus par le COF, il y a – et y aura – (et nous veillerons à le maintenir) des formateurs « vedettes » (Serge Tisseron, Eric Trappeniers, Michel Dupuis, Jean-Michel Longneaux ...), des gens dont on parle beaucoup. C'est une manière d'exprimer la liberté qui est encore la nôtre que de pouvoir programmer ces modules « one shot ». Cependant, ce serait très intéressant que des agents PMS (re)deviennent formateurs : il y en a trop peu actuellement. Nous souhaitons pouvoir compter sur des collègues qui ont de l'expérience,

qui sont des praticiens du « Métier PMS » et qui peuvent prendre quelque distance par rapport à leur engagement professionnel. Ce serait magnifique qu'ils partagent cela avec des collègues. Sur des thèmes à convenir. L'invitation à venir en discuter au COF est donc lancée !

Le COF : Karima M'Saouri, Loïc Wolter, Claire Magerotte, Muriel Meulemans, Nicole Martinet, Mireille Calande, Sylvie Vanderslaghmolen, Murielle Huberty, Claire Meulders, Christelle Léonard, Jean-Pierre Grégoire.

### Liège, 13 décembre 2011

Les paroles manquent pour qualifier ce qui est arrivé à Liège ce 13 décembre dernier. Beaucoup de services étaient sur le pont ce jour-là et ceux qui suivirent, notamment dans écoles touchées en particulier, pour aider les élèves à mettre des mots sur les maux. De nombreux extraits de presse sont disponibles via **Libre à vous n° 37** et notamment le communiqué de presse du SeGEC

Epinglé dans **La Libre Belgique** du 21 décembre 2011 :

#### Que dire, suite aux récents événements de Liège, des rapports d'expertise des psychiatres ?

*« Dire que le psychiatres se sont trompés ? Faire l'expert après coup, c'est évidemment beaucoup plus facile [...]. Dans l'ordre de la clarté, je pense que le plus difficile, ce sont les structures paranoïaques. Le psychiatre se trouve face à une personne qui paraît normale, mais qui est capable de tromper n'importe qui [...]. Je crois que l'effort doit être fait sur la primo délinquance ; c'est alors que le soin de réanimation psychologique et social paraît essentiel. C'est là qu'il faut mettre le paquet, car après, la délinquance est comme une addiction. Transgresser devient pour ces personnes leur façon d'être au monde ».*

#### D'après le psychiatre belge Isy Pelc, on pourrait repérer ces futurs délinquants dès l'enfance, qu'en pensez-vous ?

*« Personne ne peut être contre le repérage précoce pour mieux traiter. Par contre, je pense qu'on ne peut pas dire d'un enfant : ce sera un délinquant, un meurtrier. C'est par l'anamnèse que l'on dit que l'adolescent a par exemple une structure perverse ayant un comportement singulier avec les enfants de son âge lorsqu'il était enfant ».*

Marcel Rufo interviewé Laurence Dardenne

Lu dans **CSC-Educ** n° 55 de janvier 2012 :

*Nous sommes tous atterrés par le massacre qui a endeuillé la ville de Liège ce 13 décembre.*

*Au nom de la CSC-Enseignement, nous voulons exprimer notre solidarité avec les victimes, leurs familles, ainsi qu'avec les communautés éducatives des Collèges Saint-Barthélemy et Saint-Louis. A cette occasion, nous tenons à saluer le travail des agents CPMS.*

*Nous assurons tous ceux qui sont touchés par ce drame de notre soutien et leur souhaitons de trouver foi et espérance pour vivre cette épreuve et affronter l'avenir.*

Françoise Wibrin et Eugène Ernst

### Collaboration entre Service PSE et Centre PMS : quelques balises

Suite aux diverses questions que vous vous posez sur la collaboration devant exister entre les services PSE et les Centre PMS et étant donné que beaucoup d'entre vous ont déjà eu l'occasion de chercher une référence légale sur les différentes relations entre Centres PMS et Services PSE, nous faisons ici le point. Plusieurs textes reprennent, sous différentes formes, la manière dont doit s'effectuer la collaboration entre le Service PSE et le centre PMS. Il nous est donc apparu utile en ce début d'année civile de vous communiquer les principales références légales qui réglementent ce sujet. Afin de vous éclairer, vous trouverez dans la gestion documentaire une note reprenant les principaux textes légaux sur le sujet en cliquant [ici](#)

Les textes légaux et articles concernés sont les suivants :

- L'article 458 du Code Pénal
- Les articles 2 à 7 de l'Arrêté du gouvernement de la communauté française du 17 juillet 2002.
- La Circulaire n°503 du 31 mars 2003 concernant les informations relatives au décret PSE et CPMS subventionnés.
- L'Article 40 du Code de déontologie (médicale).
- L'Article 19 du décret du 20 décembre 2001 relatif à la promotion de la santé l'école
- L'Article 7, alinéa 5, de l'Arrêté du gouvernement de la communauté française du 13 juin 2002 fixant les fréquences, le contenu et les modalités des bilans de santé en application du décret du 20 décembre 2001 relatif à la promotion de la santé à l'école.

A propos des Services PSE, vous pouvez également consulter la question parlementaire de Madame Catherine Houdart (PS) à Madame Fadila Laanan (PS) relative à l'évaluation des PSE / Service de promotion à la santé à l'école ([p. 74](#)) et la question parlementaire de Madame Graziana Trotta (PS) à Fadila Laanan (PS) relative au cadastre dans la médecine scolaire ([p. 75](#)).

### Gestion documentaire : quoi de neuf ?

- Procédure de modification du [règlement de travail](#)
- Modèle d'avenant au [contrat de guidance Ecole - CPMS](#) (en vue de respecter les dispositions légales relatives au bien-être des travailleurs dans l'exécution de leur travail en application de la loi du 4 août 1996 (M.B. 18/09/1996))
- Pour rappel : « Relations avec la [presse](#) en situation de crise »
- Communication du Service juridique du Segec du 5 octobre 2011 relative à l'application de la CCT 100 « [alcool](#) » pour les membres du personnel subventionné: mise en conformité pour le 1<sup>er</sup> janvier 2012.
- Note sur les [examens médicaux](#)

## A propos du 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement secondaire

La FESeC – Fédération de l'Enseignement secondaire catholique vient de présenter son **Livre blanc du premier degré, constats et propositions**.

En 2010, la FCPL, à l'initiative du GRESEC (Groupe Relais Enseignement secondaire) publiait **Regards sur le premier degré de l'enseignement secondaire : Observations de Centres PMS dans le cadre d'un sondage réalisé en janvier 2010 au niveau du 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement**.

Force est de constater que nombre d'observations fondamentales se recoupent au travers de ces deux publications.

Dans le 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement secondaire une série de questions essentielles sont donc à l'ordre du jour et il faut absolument les rencontrer. Ces questions – elles sont évoquées dans les deux publications citées ci-avant sont complexes et les réponses le sont tout autant. Gardons-nous d'un retour à l'ancien fonctionnement auréolé de 1000 et un satisfécit : ce serait faire fausse route.

Le chantier est d'importance et des pistes de solutions existent.

Pour notre part, de l'observation des élèves et des familles pour certains en réelle souffrance dans ce 1<sup>er</sup> degré, nous retenons qu'il faille :

- travailler avec tous les élèves et partir de leurs acquis.
- admettre – entre autres au niveau des grilles horaires – la différenciation aussi par les activités manuelles, artistiques, sportives, scientifiques. Et déjà dans le fondamental
- trouver les voies d'une remédiation adaptée qui inclut plus qu'elle ne stigmatise
- autoriser des parcours fondés sur la réussite et qui donnent sens à l'apprentissage
- donner du temps à chaque élève, à chaque famille – et d'abord aux plus en difficulté – pour, avec elles, travailler le sens et l'importance de l'école, de la formation, de l'apprentissage.

Le défi est donc colossal. Il en est d'autres, en maternelles et dans le fondamental. A l'instar de la démarche du Livre blanc de la FESeC, il convient certainement de s'imprégner du travail, des démarches et des réflexions des équipes de terrain pour alimenter, au bénéfice des élèves du 1<sup>er</sup> degré, des modifications substantielles du système actuellement en place.

## 50 ans !

Deux textes fondamentaux sont à la base des Centres PMS d'aujourd'hui : la loi du 1<sup>er</sup> avril 1960 et l'Arrêté du 13 août 1962.

Soit 50 ans d'existence des Centres PMS dans leur forme actuelle.

Le Conseil supérieur des Centres PMS, qui – entre autres - rassemble des représentants des Centres PMS des trois réseaux a souhaité fêter ce jubilé.

Un groupe de travail, inter-réseaux s'y attèle depuis plusieurs mois.

C'est en septembre et octobre 2012 que des moments forts seront l'occasion de fêter les Centres PMS comme de

réfléchir à leur avenir tout en partageant quelques questions bien actuelles.

Si tout doit encore être confirmé, reprenez déjà ...

Une réception conviviale dans le courant du mois de septembre 2012.

Trois journées de travail et de fête en octobre 2012. Celles-ci se dérouleront à la Marlagne (Wépion) et seront ouvertes – principalement – aux équipes des Centres PMS des trois réseaux.

Des ateliers, des débats, des conférences, des rencontres seront l'occasion d'affirmer le Centre PMS d'aujourd'hui et de profiler déjà celui de demain.

Chaque journée réservera un temps à la fête : 50 ans ... quand même !

## Les Comités Diocésains de l'Enseignement Catholique (CoDiEC)

Depuis janvier 2004, les nouveaux statuts du Secrétariat général de l'Enseignement Catholique (SeGEC) ont créé des Comités diocésains de l'enseignement catholique (CoDiEC), à raison d'un par diocèse. Ils sont constitués en ASBL et poursuivent les buts suivants:

- aider les membres adhérents (les pouvoirs organisateurs locaux) à remplir leur mission de service public fonctionnel en matière d'éducation et d'enseignement, dans le respect du projet éducatif de l'enseignement catholique tel que défini dans le document «Mission de l'école chrétienne» et, pour les pouvoirs organisateurs d'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé, en cohérence avec les axes majeurs du projet pédagogique de la(des) fédération(s) du SeGEC dont ils relèvent;
- organiser les services jugés nécessaires pour la coordination administrative et logistique de l'ensemble de l'enseignement catholique et des centres psycho-médico-sociaux libres;
- communiquer aux membres adhérents et à leurs directions, des directives en vue de la coordination de l'enseignement, publier des revues, organiser des sessions ou des formations pour les membres adhérents, pour leurs directions ou pour leurs membres du personnel.

En référence aux objectifs définis ci-dessus, dans chaque diocèse, sont organisés un Service diocésain de l'enseignement fondamental (SeDEF) et un Service diocésain de l'enseignement secondaire et supérieur (SeDESS). Au sein de chaque CODIEC, deux représentants des Pouvoirs organisateurs PMS siègent. Voici les mandats tels qu'arrêtés suite au processus électoral de cette fin 1<sup>er</sup> trimestre 2011 et valables pour 2012-2016 :

<b>Bruxelles/Brabant</b> Mariane Frenay Ghislaine Leblois	<b>Tournai (Hainaut)</b> Jean-Paul Delhaye Donat Wattelet
<b>Namur/Luxembourg</b> Michel Noirhomme Robert Mine	<b>Liège</b> Maurice Stassen Emile Dardenne

Le SeGEC – Secrétariat général de l'enseignement catholique - agit comme organe de représentation et de coordination auquel sont affiliés les Centres PMS libres via la FCPL.

A l'Assemblée générale du SeGEC siègent deux représentants des Pouvoirs organisateurs des Centres PMS. Ces deux représentants sont obligatoirement issus des CODIEC et de deux CODIEC différents.

Les mandats PMS tels qu'ils ont été votés lors de la réunion de l'APO du 8 décembre 2011 se répartissent ainsi :

Maurice Stassen du Diocèse de Liège  
Donat Wattelet du Diocèse de Tournai (Hainaut)

Ces mandats ont une durée de 4 ans.

Nos félicitations à tous les élus.

### ProPMS

Tous les Centres PMS libres sont en possession du logiciel Pro-PMS. Celui-ci a été sérieusement actualisé et permet, maintenant, toute la gestion des dossiers du personnel PMS en mode informatique.

Trois mots clefs ont guidé le travail à ce niveau :

- sécurisation : toute démarche faite avec ce logiciel permet à la Direction du Centre de s'assurer pleinement de ses responsabilités en matière de gestion administrative des personnels PMS
- simplification : tout est rassemblé dans un seul logiciel et ne demande plus d'accéder à divers documents / fardes / classeurs pour en compléter un autre
- gain de temps, à terme, pour la gestion administrative du Centre PMS.

Un groupe de Directions et secrétaires poursuit, avec les informaticiens d'Infodidac, le développement de ce logiciel. Ce sont aussi les échanges directs avec Infodidac (via la Hotline) qui, en relevant des questions et autres propositions permettent d'améliorer encore ce programme.

Comme écrit par ailleurs, nous invitons toutes les Directions PMS à installer ce logiciel (quitte à se faire piloter en ligne par Infodidac) et à s'engager dans son utilisation au bénéfice des personnels PMS.

Ce logiciel comporte également un versant «tout utilisateur» - c'est-à-dire toute personne travaillant dans un Centre PMS libre. Les fonctionnalités développées à ce niveau sont résolument de type «élèves», avec, à la clef, une série de renseignements sur les populations sous tutelle (via les transferts des écoles).

Le groupe-porteur ProPMS, évoqué ci-avant, a comme priorité d'intégrer les fonctionnalités qui relèvent de la gestion du personnel. Ensuite celles qui sont liées à la gestion du Centre PMS comme tel. Vu l'avancée des travaux, ce groupe-porteur abordera sous peu un travail de réflexion au niveau des fonctionnalités « tout utilisateur ».

« Tout utilisateur » ? Vous !

Et comme utilisateur final vous êtes invité(e) à prendre la parole (ou le clavier) pour sensibiliser les membres de ce groupe à vos attentes – en matière fonctionnalités - par rapport à ce logiciel.

Vous pouvez vous exprimer de manière plus confidentielle via [fcpl@segec.be](mailto:fcpl@segec.be) ou de manière plus conviviale et partagée sur le groupe Yahoo! dédié à ProPMS. Pour vous abonner à ce groupe rendez-vous [ici](#) (suivre ProPMS / Téléchargement / Groupe de discussion / (s'inscrire). Ce groupe est directement géré par Infodidac.

### Population scolaire dans l'enseignement catholique (rentrée 2011)

Extrait de « Libre à Vous » n° 36 – Novembre 2011 - Newsletter du SeGEC

Les chiffres de la population scolaire dans l'enseignement catholique (rentrée 2011) sont disponibles. Ils sont globalement très positifs. Dans l'enseignement fondamental, le nombre d'élèves scolarisés dans le réseau a crû de 1,68% par rapport à l'année scolaire précédente.

Cette augmentation est supérieure à la croissance démographique évaluée à 0,91%. Rien qu'en maternelle, on enregistre une augmentation du nombre d'enfants de 2,96%. Dans l'enseignement secondaire ordinaire, le nombre de jeunes reste stable: augmentation de 0,11% par rapport à la rentrée 2010, or la démographie y est en recul de 1,17%.

Ces chiffres ont été collectés auprès de 99,30% des établissements du fondamental et 91,67% du secondaire.

Vous pouvez consulter les chiffres de population scolaire pour l'[enseignement fondamental](#), pour l'[enseignement secondaire](#), ainsi que l'[évolution démographique par province](#) et les [perspectives démographiques](#).

Vous pouvez vous abonner à cette Newsletter via un courriel adressé au Service Communication – SeGEC - [communication@segec.be](mailto:communication@segec.be)

### Commission d'Éthique

La Commission d'Éthique fonctionne depuis un an. Au terme de cette année, au cours de laquelle elle a pris le temps de se définir d'une manière très précise et s'est dotée d'un Règlement d'ordre intérieur; elle a déjà pu aborder certains avis transmis à des centres/agents qui l'ont sollicitée. Au terme d'une année de travail, la Commission souhaite également faire parvenir à nouveau aux Centres et aux agents sa présentation réactualisée.

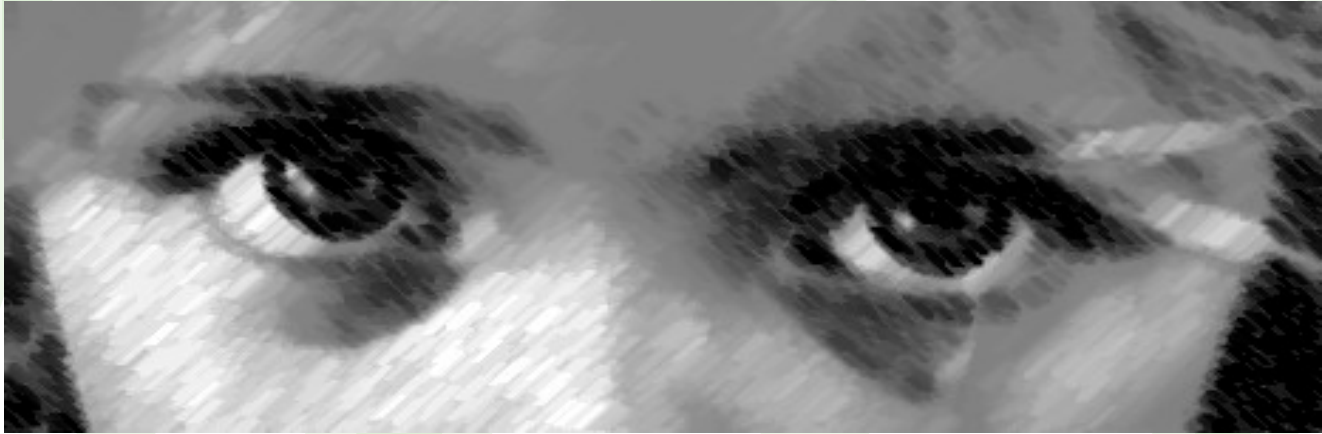
Aussi recevrez-vous prochainement par courrier postal mais également dans les boîtes courriels Dir-FCPL et PMS-FCPL la présentation en question.

Vous pouvez joindre la Commission par courrier postal ou par mail ([commission.ethique@yahoo.fr](mailto:commission.ethique@yahoo.fr)).

### Le saviez-vous ?

L'UFAPEC (Union des Fédérations des Associations de parents de l'Enseignement Catholique) publie une revue tri-

- Le remboursement n'est accordé que dans le cas où le traitement qui suit est accepté (par l'A.S.S.I. ou par la société mutualiste SOLIMUT).
- Le test de QI doit avoir été réalisé par un psy-



mestrielle « **Les parents et l'école** ». Cette revue trimestrielle aborde des thématiques qui touchent de près la scolarité et qui intéressent directement ou indirectement les CPMS. Ainsi par exemple, la dernière édition (n°73) propose différents articles dont, entre autres, **Enseignement spécialisé et projets de vie** par Alice Pierard, **Etre «ami» avec ses élèves sur Facebook** par Michaël Lontie, **Jeu du foulard, de la tomate, de la canette ... : des jeux qui n'en sont plus !!!** par Anne Floor

Si vous souhaitez obtenir cette revue gratuitement par voie électronique, il vous suffit de vous inscrire sur le [site](#) de l'UFAPEC; si vous préférez recevoir la revue en version papier, il vous est possible de l'obtenir moyennant une participation annuelle de 5 €.

L'ULg a inauguré, le 10 novembre dernier, sa **Clinique Psychologique et Logopédique Universitaire**. Accessible à tous, la volonté est de pouvoir accueillir également des populations des plus défavorisées. Par une approche multidisciplinaire, ce nouveau service s'adresse en particulier aux enfants et aux adolescents confrontés à une problématique logopédique, à une méthode d'apprentissage, à un problème d'anxiété ... mais aussi aux professionnels via des cycles de conférences (ex. les cyberdépendances) Pour en savoir plus, découvrez le [site](#) ou prenez contact au 04/366.92.96 ou [cplu@ulg.ac.be](mailto:cplu@ulg.ac.be).

Suite à la demande introduite par nos collègues henruy, nous avons le plaisir de vous annoncer que la FCPL a obtenu de la société mutualiste Solimut (MC) qu'elle intervienne depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 dans les frais engagés dans le cadre de l'**examen psychologique (QI) exigé en vue d'une rééducation logopédique**. Conditions :

- Le test de QI a été réalisé obligatoirement pour une demande de remboursement d'un traitement de logopédie pour trouble du langage (catégorie B2) ou dysphasie (catégorie F) en A.S.S.I.
- Le service intervient à concurrence de 20€ pour le test de QI réalisé, pour autant que ce test n'ait pas été réalisé gratuitement ou déjà remboursé par l'A.S.S.I..

chologue (gradué/bachelier ou licencié/master en psychologie).

La brochure « **Envol vers le premier degré de l'enseignement secondaire** », édition 2012-2013, réalisée en collaboration avec le Cediep et la FESeC est parue et disponible en version téléchargeable sur le site FCPL [ici](#).

### Nouvelles du Conseil supérieur des CPMS

Plusieurs groupes de travail sont actuellement en route :

- Le GT CCAJ/CSCPMS poursuit sa réflexion autour de l'élaboration d'un protocole commun partant de la question du secret professionnel
- Le GT 50<sup>e</sup> a proposé un programme pour marquer l'évènement de la création des CPMS, tous réseaux confondus ; concrétisation attendue prochainement
- Un GT « orientation vers l'enseignement spécialisé » va se mettre en place en vue de réactualiser la circulaire du 22/09/1992
- Un GT « actualisation de l'avis n°13 » récemment mis en place est chargé, lui, de revoir les indications concernant le secret professionnel au vu de l'actualité et des textes de référence actuels
- Un GT « Orientation » se charge par ailleurs de réfléchir à la mission d'aide à l'orientation à la lumière des différentes modifications dans l'architecture scolaire (ex : le 1<sup>er</sup> degré) et du qualifiant

Le Conseil a d'ailleurs adopté l'avis [n° 26](#) sur la communication du protocole justificatif d'orientation en enseignement spécialisé tel que modifié ainsi que l'avis [n° 27](#) sur les moyens à dégager en matière d'intégration.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9	10	11	12	13 Formation 21
16 Formations 13 et 15	17 Formation 26 Conseil Supérieur des Centres PMS	18 GREF Formation 36 Formation initiale des Directions	19 COF Formation 20	20 Commision d'Ethique
23 Formation 15 CRM	24 GRESEC Bureau	25 Réunion FSE - PMS- CEFA	26	27 Formation 5 CA du CFPL
30 Formation 15	31 Commission PMS- CEFA	1	2 ACD Formation 22	3 Formations 2, 12 et 28

## A noter dans votre agenda

Le **14 mars 2012**, à l'initiative du GREF, se tiendra une journée d'étude organisée par la FCPL sur le thème :

### Intégration sur mesure, intégration au fur et à mesure

Le seuil de 1000 élèves en intégration étant désormais franchi, cette journée permettra de faire le point sur les processus engagés et de poser des balises dans la mise en place de l'accompagnement des élèves concernés.

Où : dans les locaux de l'Institut Saint-Louis à **Namur** (accès facile par le train)

Les modalités d'inscription et le programme détaillé de la journée vous parviendront d'ici peu.

## Nouvelles directions

Ce 1<sup>er</sup> janvier, trois directions ont quitté leur centre PMS. Il s'agit de Danièle Delfosse à Visé qui a été remplacée par Pierre Bouillon. A Mons II, Maryvonne Rassart a cédé sa place à Lina Mimmo et à Bastogne, c'est désormais Samuel Martin qui occupe le fauteuil laissé vacant par Robert Koeune. Nous souhaitons bon vent aux trois anciens et bienvenue aux trois nouveaux.



## SOMMAIRE

Le mot du secrétaire général	1
C'est vous qui le dites	2-3-4
Juridiquement vôtre	4
Vie collective	5-6
Nouvelles en bref	7
Agenda	8
Nouvelles directions	8